



## > ÉDITORIAL

**Karine Reverte,**  
directrice du CCAH

Les travaux sur la réforme de la tarification avancent. Cette mission appelée Serafin-PH, pour « services et établissements : réforme pour une adéquation des

financements aux parcours des personnes handicapées » est conjointement menée par la DGCS et la CNSA. Elle a pour objectif de construire les outils de demain qui permettront de définir une allocation de ressources aux établissements et services. Allocation qui se devra d'être équitable, simplifiée et permettant des parcours de vie sans rupture pour les personnes handicapées. Le projet, devenu un maronnier du secteur, est d'envergure car il ne s'agit pas moins que de repenser fondamentalement le dispositif d'allocation de ressources aux établissements. Trois années sont prévues pour cette mission, qui devrait s'achever fin 2016 (idéalement). Trois chantiers principaux structurants sont déployés : une nomenclature des besoins ; une nomenclature des prestations ; et une enquête de coût de ces nouveaux dispositifs. Sur les besoins, deux axes se dégagent actuellement avec la confusion à éviter entre le besoin et sa réponse, et la nécessité de s'appuyer sur les définitions internationales du handicap. Trois grands types de besoins sont identifiés : les besoins en matière de prévention et de soins ; les besoins en matière d'autonomie ; les besoins pour la participation sociale. Pour la nomenclature des prestations, un travail de clarification s'impose car il existe actuellement plus de 400 occurrences dans le code de l'action sociale et des familles, mais aucune définition précise. La mission va désormais travailler à conduire en 2016 une enquête nationale des coûts.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3

3 questions à Aude Radigois > page 4

Actualités du handicap > page 5

## ACTUALITÉS DU CCAH

### Développer les dispositifs d'aide aux aidants en partenariat avec le CCAH

Le CCAH s'intéresse tout particulièrement au sujet des aidants. Il travaille notamment avec la CNSA sur le lancement courant novembre 2015 d'un appel à projets visant à mieux prendre en compte les aidants à travers l'architecture des structures médico-sociales et éditera en janvier 2016 une publication sur la place de l'entreprise aux côtés des salariés ai-

dants pour concilier au mieux vie professionnelle et personnelle.

Il s'agit d'une question en effet primordiale. En France, plus de 8 millions de personnes s'occupent d'un parent, d'un conjoint ou d'un enfant qui ne peut plus effectuer les actes de la vie quotidienne de manière autonome. Les aidants agissent souvent dans l'intimité du cercle familial et peuvent avoir tendance à s'isoler. Déléguer peut s'avérer difficile. Les aidants peuvent être fatigués et s'inquiéter de leurs défaillances susceptibles d'entraîner une rupture du maintien à domicile de leur proche.

Les aidants ont besoin de se ressourcer et de disposer de moments bien à eux au cours desquels ils peuvent confier à une personne ou à une structure spécialisée l'accompagnement de la personne aidée.

Bien qu'insuffisantes, il existe des solutions pour venir en aide aux aidants. Les groupes de parole, les séjours aidants / aidés,





l'accueil temporaire, l'accès aux soins, l'accompagnement juridique et psychologique sont autant de services et de dispositifs qui permettent d'améliorer concrètement leur vie quotidienne. Les membres du CCAH ont soutenu plusieurs projets de ce type, comme par exemple l'association les Fenottes de l'APF à Lyon ou la Maison d'accueil temporaire Katimavic de l'UGEf dans la Drôme.

Avec l'évolution des modes d'accompagnement des personnes en situation de handicap et la demande de maintien à domicile toujours plus importante, nous devons de porter attention à la place et au rôle des aidants et de leur apporter des solutions d'accompagnement. **Dans ce contexte, les structures et services spécialisés dans l'aide aux aidants ont toute légitimité à solliciter le CCAH qui souhaite, avec ses membres, participer au développement de réponses innovantes.**

## Accompagner les personnes en situation de handicap psychique vers l'emploi

*A travers le lancement d'un nouvel appel à projet, l'Agirc et l'Arrco souhaitent mettre en lumière des actions prenant en compte les spécificités liées au handicap psychique pour un accompagnement réussi vers l'emploi en milieu ordinaire et s'appuient pour cela sur l'expertise du CCAH.*

**P**remière cause d'invalidité<sup>1</sup>. **D**euxième cause d'arrêt de travail<sup>2</sup>. Le handicap psychique reste mal connu et les employeurs sont souvent démunis dans l'accompagnement des personnes handicapées psychiques. Ces dernières sont de fait confrontées à de réelles difficultés en matière d'accès et de maintien dans l'emploi et se trouvent souvent stigmatisées. Pour dépasser ces craintes, proposer un environnement de travail adapté et faire de l'emploi des personnes handicapées psychiques une réelle opportunité pour la société, des solutions d'accompagnement doivent encore être développées. L'appel à projets Agirc et Arrco est ouvert à toute structure de droit privé à but non lucratif ou agréée entreprise solidaire agissant dans les domaines suivant :

- l'accompagnement dans l'entreprise des



personnes handicapées psychiques, des employeurs et collègues permettant de favoriser l'accès ou le maintien en emploi dans des conditions favorables à chacun,

- l'accompagnement de la personne han-

dicapée psychique en recherche d'emploi,

- les dispositifs offrant un soutien aux travailleurs en milieu protégé souhaitant rejoindre le milieu ordinaire.

**Un ou deux porteurs de projets seront accompagnés dans une enveloppe globale de 70 000 € en vue de structurer et de développer un ou des dispositifs expérimentaux, innovants ou reproductibles.**

**Les dossiers devront être adressés avant le 31 janvier 2016.**

### + D'INFORMATIONS

> [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)

1 Rapport CNAM, 2004

2 Claire Le Roy Hatala, Sociologue - Etudes et Conseil en stratégie - Handicap/Emploi/Santé Mentale

### CALENDRIER

## Prochaines formations

### ACCUEIL ET HANDICAP

**15/03/2016**

Accueillir une personne en situation de handicap

**17/03/2016**

Accueillir une personne en situation de handicap, niveau expert

**18/03/2016**

Handicap et service public : quels enjeux

### ACTION SOCIALE ET HANDICAP

**7&8/12/2015**

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ?

**12/01/2016**

Comprendre les enjeux du secteur du handicap pour s'engager dans une politique efficace

**10&11/03/2016**

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ? Niveau expert

**05/04/2016**

Les personnes handicapées vieillissantes

### EMPLOI ET HANDICAP

**04/12/2015**

Découvrir le secteur protégé et adapté

**15/12/2015**

Handicap psychique au travail : solutions et compensations

**19/01/2016**

Troubles dys et formation : quelles adaptations pédagogiques ?

**26/01/2016**

Troubles dys et emploi

**29/01/2016**

Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogiques ?

**18&19/02/2016**

Tutorer une personne en situation de handicap

Contact : [valerie.chaillot@ccah.fr](mailto:valerie.chaillot@ccah.fr) / 01 42 27 73 25

## Composer avec Huntington, une recherche sur les savoirs et savoir-faire pour faire face à la maladie au quotidien.

La maladie de Huntington est une maladie génétique, rare, neurodégénérative et incurable qui, du fait de ses caractéristiques héréditaires se développe toujours au sein d'une famille, et ce souvent depuis des générations : la maladie se développe majoritairement entre 35 et 50 ans et un enfant a 50 % de probabilité d'en avoir hérité si l'un de ses parents est atteint. Son évolution ne suit pas de stades bien établis, ce qui rend cette maladie énigmatique, pour la personne atteinte d'abord, mais aussi pour l'entourage et les médecins. Statistiquement, elle affecte donc la moitié des membres d'une famille, qui nourrit à son égard de puissantes représentations généralement extrêmement négatives, ce qui complique d'autant son approche et sa prise en charge. Encore aujourd'hui, la maladie de Huntington fait l'objet d'une

ségrégation sociale et parfois familiale. C'est pourquoi Dingdingdong, l'institut de coproduction de savoir sur la maladie de Huntington, a lancé en 2013 une recherche appliquée avec pour objectif de collecter les savoirs et savoir-faire développés au quotidien par les personnes concernées par la maladie de Huntington (personnes touchées et aidants familiaux) pour y faire face. Elle souhaite ainsi mettre à jour les manières dont les personnes vivent leur vie avec la maladie et les savoirs, développés au quotidien, pour composer au mieux avec cette situation. Ces savoirs profanes ont vocation à être ensuite diffusés auprès de tous les intervenants (médicaux, proches, sociaux, associatifs...) pour améliorer la qualité de vie de ces personnes touchées par la maladie et leurs proches aidants. Cette recherche a également pour ambition

de réaliser pour la première fois en France une cartographie des forces associatives de la maladie de Huntington qui sont aujourd'hui multiples et dispersées. Fruit d'un travail de deux ans, un rapport de recherche « Composer avec Huntington » vient d'être publié. On y trouve notamment sept pistes et propositions d'initiatives à mettre en place pour aider les personnes concernées. Aboutissement de cette recherche, un livre paraîtra aux éditions Dingdingdong en 2016. Cette recherche a reçu le soutien financier de Malakoff-Médéric.

### + D'INFORMATIONS

> Téléchargez le rapport de recherche

> [contact@dingdingdong.org](mailto:contact@dingdingdong.org)

## Expérimentation PRISME en Mayenne : les professionnels du secteur médico-social au service des personnes et des acteurs du droit commun

L'association GEIST 21 Mayenne gère sur le département 5 services d'accompagnement de personnes en situation de handicap mental et psychique. Aujourd'hui, elle s'engage dans un projet de transformation de son offre d'accompagnement en créant une palette de réponses sur mesure permettant de redonner aux personnes toute leur place dans la société et dans la construction de leur parcours.

Cette palette dite PRISME<sup>1</sup> repose sur le concept central d'un intervenant unique, référent de l'accompagnement de la personne et de son parcours. Ce médiateur de parcours œuvre avec tout l'entourage : il mobilise familles et professionnels du milieu ordinaire (acteurs du soin, administrations, services sociaux, entreprises, écoles, etc.) selon la situation particulière de l'utilisateur en leur apportant l'appui nécessaire leur permettant de répondre au mieux aux besoins de la personne. Le projet vient ainsi participer à la transformation des métiers d'accompagnement vers :

- un travail de mise en compétences des

personnes dans la construction de leur parcours,

- le développement d'une fonction « ressources » auprès des acteurs du milieu ordinaire.

Cette expérimentation se centre sur le devenir de la personne et prend en compte les besoins des trois partenaires (personne, parents, professionnels) et de l'environnement.

Au-delà d'un changement de paradigme quant au mode de résolution de la situation de handicap, l'approche se veut également économe quant à la bonne mobilisation des ressources du territoire. Elle permet d'atténuer ou d'éviter un coût social engendré par la sollicitation quelquefois trop systématique du milieu spécialisé médico-social. Cela conduit à une réflexion d'ensemble sur le modèle économique des prestations offertes.

PRISME s'inscrit ainsi dans les principes d'action des associations Trisomie 21 :

- Inscrire les parcours de vie en milieu ordi-

naire par l'activation de tous les leviers et acteurs du droit commun, la prestation spécifique ne devant être que secondaire.

- Soutien au pouvoir d'agir (« empowerment ») des personnes déficientes intellectuelles avec le soutien par les pairs,
- Soutien au pouvoir d'agir des familles (« empowerment ») pour qu'elles soient pleinement reconnues dans leur rôle d'acteur majeur et dans leur expertise,
- Soutien au pouvoir d'agir de l'environnement (« empowerment ») en transférant le savoir-faire et la connaissance du secteur médico-social vers le milieu ordinaire afin que celui-ci soit en mesure d'accueillir et d'accompagner directement les personnes. Ce transfert de compétences et cette adaptation de l'environnement vise à promouvoir l'égalité des chances et constitue la meilleure garantie à long terme d'une réelle inclusion et d'une diminution des coûts liés à des accompagnements spécifiques.

Directeur général : Rémy LEBLANC  
14 rue Capitaine Paul Normand  
53 031 LAVAL Cedex 9  
02 43 49 33 27

> [geist53@wanadoo.fr](mailto:geist53@wanadoo.fr)

<sup>1</sup> Palette Ressources au service de l'Inclusion Socio-Médicale et Expérimentale des personnes en situation de handicap

# Aude Radigois

→ **Responsable de l'action sociale du groupe IRCEM** Le groupe IRCEM est membre du CCAH.

### Quelles sont les orientations prioritaires de l'action sociale du groupe IRCEM?

L'action sociale du groupe IRCEM est guidée par une valeur d'importance, la solidarité. Nous déclinons cette solidarité à travers des actions de prévention, des aides financières, des partenariats pour apporter toujours plus de services ou de réponses aux besoins de nos clients et à leur famille.

Attentif au profil de nos adhérents, salariés du particulier employeur, assistantes maternelles et retraités de ces professions, le Groupe IRCEM a développé à travers ses 3 fonds sociaux, Retraite, Prévoyance et Mutuelle, des solutions de services ou d'aides autour de 5 axes :

- La préservation du capital santé en favorisant l'accès aux soins, pour éviter que nos clients renoncent à se soigner en raison d'un reste à charge parfois important
- L'accompagnement du « bien vieillir », afin de donner les clés et outils pour vivre mieux l'avancée en âge
- Le maintien ou l'accès à l'emploi, pour aider les participants à concrétiser leurs projets
- L'accompagnement de la perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'avancée en âge ou au handicap en proposant des solutions pour les aidants familiaux : répit, soutien psychologique, formation,...
- Les aides pour répondre aux situations d'urgence

Pour chacun de ces axes, nous avons la volonté de proposer des solutions innovantes et couplées permettant d'informer, de prévenir et de protéger nos clients face aux événements de la vie.

Outre les aides individuelles, nous finançons des aides dites collectives notamment par l'investissement dans la création ou rénovation d'établissements pouvant accueillir des personnes dépen-

dantes et de logements adaptés ; l'octroi de subventions à des structures associatives sur des projets en lien avec la prise en charge du bien vieillir ou du handicap ; des actions de partenariat avec des organismes nationaux tels que l'Institut Pasteur de Lille, la fondation Pilège, l'association Prévention routière, ... nous permettant de proposer des services, ou un accompagnement personnalisé à nos adhérents.

### Sur le champ du handicap plus spécifiquement, quelles sont les actions menées actuellement par le groupe et ses priorités d'action pour les prochaines années ?

Dans le domaine du handicap, le groupe IRCEM veille au quotidien à une forme d'exemplarité. Ainsi, alors que l'obligation légale est de 6 %, 7,8 % des salariés du groupe sont reconnus travailleurs handicapés. Les chartes de la diversité et de l'équilibre vie professionnelle - vie privée, en application dans le Groupe ont pour ambition d'améliorer la satisfaction et le quotidien de ces salariés. Elles permettent également de faire évoluer le regard, voire les comportements de tous les salariés du groupe face au handicap.

Concernant plus particulièrement l'action sociale, nous poursuivons les actions menées actuellement à travers nos aides individuelles qui proposent aussi bien des solutions financières pour adapter le quotidien au handicap (achat d'appareillages, prise en charge du surcoût lié au handicap dans les séjours de vacances, frais pédagogiques, ...) que des solutions de répit pour les aidants familiaux par le financement d'heures d'aide-ménagère, de séjour de vacances, ou de soutien psychologique,...

Via nos aides collectives, nous poursuivons notre soutien financier à la création et rénovation de structures d'accueil médicalisées pour différents publics (en-



fants, adolescents, adultes, personnes vieillissantes), dont les coûts sont importants tant en termes de construction que d'équipements adaptés. Nous continuerons à subventionner des projets pour changer le regard sur le handicap à travers la culture (théâtre...), pour favoriser le développement des loisirs, ou pour soutenir des associations agissant pour des personnes porteuses de handicap ou leur entourage.

### Que puisez-vous de cet espace de collaboration qu'est le CCAH ?

Nous tentons de faire vivre au quotidien la double ambition du CCAH de faire évoluer les regards, les mentalités et les comportements et d'autre part, de faire respecter la différence et de promouvoir le vivre ensemble.

En cela, le CCAH est pour le groupe IRCEM un véritable centre de ressources. Par son rôle de sélection et de promotion, le CCAH nous permet de proposer à nos instances de soutenir des projets d'accueil, d'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec une assurance de qualité.

Nous faisons également appel à l'expertise du CCAH pour former nos collaborateurs action sociale afin de maintenir ou enrichir leurs connaissances dans le domaine du handicap afin qu'ils puissent assumer pleinement le rôle ECO (Ecoute, Conseil, Orientation) auprès de nos publics confrontés au handicap.

Enfin, le partage des bonnes pratiques et d'expériences, à travers les différents événements ou publications du CCAH, nous permet d'enrichir notre démarche de développement et de recherche d'innovations sociales pour améliorer la réponse aux besoins de nos clients.

■ **« Les bannis de la République »**, le « livre noir » du handicap en France rendu public par l'Unapei le 20 octobre, dénonce l'exil forcé vers la Belgique de plus de 5000 adultes et 1500 enfants, majoritairement non-frontaliers, contraints de quitter la France faute de solution adaptée. Le 8 octobre, Marisol Touraine et Ségolène Neuville avaient annoncé le déblocage de **15 millions d'euros** en 2016 pour apporter des solutions à ce problème, sur trois axes : des actions en faveur des personnes vivant à domicile, des renforts de personnels et des créations de places « sur mesure » dans les établissements et services.

■ La CNSA a annoncé le 15 octobre l'ouverture en 2014 de **4 780 places dans les établissements et services médico-sociaux du handicap**. 40 % de ces places concernent les services, 51 % concernent les adultes. 14 253 nouvelles places sont programmées d'ici 2018 avec une priorité donnée aux troubles envahissant du développement, notamment chez les enfants.

■ **Le Village Klesia** s'installe à Paris, Place du Palais Royal, les 24 et 25 novembre 2015. Lieu d'échange et d'information sur la prévention et l'accompagnement du handicap,

de la perte d'autonomie et des maladies chroniques invalidantes, il présente l'exposition « Handicap et dépendance » et propose des ateliers de mise en situation, des conférences, un forum et un colloque, « Les rendez-vous de la solidarité ».

■ **L'accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)** dans les établissements relevant de la branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif pour 2016-2020 a été signé le 7 septembre par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), la Croix-Rouge française, le Syndicat des employeurs associatifs action sociale et santé (Syneas) et les syndicats de salariés, à l'exception de SUD. Cet accord reprend les principales dispositions de l'accord 2011-2015, notamment l'objectif du taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, actuellement de 5.34 % dans la branche. Il prévoit des mesures en termes d'insertion, de maintien dans l'emploi et de professionnalisation des travailleurs handicapés.

■ **Les dépenses du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans**

**la fonction publique (FIPHFP) sont en hausse.** Celles-ci ont été de 131 millions d'euros en 2014 (+ 13 % par rapport à 2013). Depuis la création du FIPHFP, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique est passé de 3.74 % en 2006 à 4.90 % en 2014, la fonction publique territoriale en tête avec un taux de 5.97 %.

■ **Inscrivez-vous !** En partenariat avec l'OCIRP, le Fonds handicap et société, la Fondation Jacques Chirac, Malakoff Médéric, Klesia et l'association Anaïs, le CCAH et OLM Productions présentent la première du film « L'engagement associatif », qui expose l'histoire, la situation actuelle et l'avenir des associations agissant dans le secteur social et humanitaire. Donner du sens à sa vie, trouver une reconnaissance dans un accomplissement commun, associer le citoyen à la vie publique et à la décision politique : le lien de solidarité incarné par les associations est aussi important pour l'intérêt général que pour celui qui s'engage. Réflexions croisées et témoignages suivront la projection du film autour de deux tables rondes. 16 novembre à 17h30 au Sénat. Inscriptions et renseignements auprès du **CCAH**.

### LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -  
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -  
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -  
KLESIA - LOURMEL -  
MALAKOFF MÉDÉRIC -  
PRO BTP



### LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA  
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -  
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -  
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -  
MUTUELLE RENAULT

### LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE  
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS  
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -  
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -  
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE  
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -  
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

### LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -  
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -  
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE  
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH  
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -  
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -  
UNIOPSS - UNISDA

7, rue Treilhard  
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51  
Fax : 01 44 40 44 05  
[contact@ccah.fr](mailto:contact@ccah.fr)